

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 7 AVRIL 2025

Nombre de Membres

afférents au Conseil Municipal
En exercice : 09
Présents : 07
Pouvoir : 00

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril à dix-huit heures trente-trois minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, après convocation légale, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, salle Albert et Juliette Chaussée, sous la présidence de Madame Amale El Khaledi, Maire, formant la majorité des membres en exercice.

Date de la convocation

01 avril 2025

Présents : Mesdames Hélène Besnier, Amale El Khaledi, Geneviève Launay, Zélie Lécureur et Emmanuelle Liger,
Messieurs Davy Gesbert et Sébastien Grenet.

Date d'affichage

01 avril 2025

Excusé(s) :

Absent(s) : Madame Marianne Limon et Monsieur Georges Lacroix.

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien Grenet.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la démission de Monsieur Xavier Bézier, ce qui porte à neuf le nombre de membres en exercice.

Ordre du Jour

1. Nomination d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 janvier 2025
3. Décisions prises et dépenses mandatées par le Maire dans le cadre de sa délégation
4. Comptes Financiers Uniques 2024
5. Affectation des résultats 2024
6. Taux d'imposition communaux 2025
7. Budgets Primitifs 2025
8. Fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement
9. Dégradation de biens publics : Recettes de réparation
10. Informations et questions diverses

1. NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Sébastien Grenet a été nommé secrétaire de séance.

Nombre de voix : Pour : 7 - Contre : 0 - Abstention : 0

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 JANVIER 2025

Le compte rendu de la réunion du 18 janvier 2025 est approuvé à l'unanimité.

Nombre de voix : Pour : 7 - Contre : 0 - Abstention : 0

3. DECISIONS PRISES ET DEPENSES MANDATEES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION

3.1. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION

Néant.

3.2. DEPENSES MANDATEES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION

Le Conseil Municipal prend acte du tableau joint.

Nombre de voix : Pour : 7 - Contre : 0 - Abstention : 0

4. COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2024

4.1. COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Après avoir entendu le rapport de Madame le Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Compte Financier Unique (CFU) 2024 du budget principal « Commune » ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion ;

Considérant de le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la commune, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés, entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

Considérant que Madame Geneviève Launay, Premier Adjoint au Maire, a été désignée pour présider la séance ;

Considérant que Madame le Maire s'est retirée pour laisser la présidence à Madame Geneviève Launay ;

COMpte FINANCIER UNIQUE PRINCIPAL - COMMUNE						
Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		198 622.81 €		74 909.40 €		273 532.21 €
Opérations de l'exercice	320 111.93 €	100 381.75 €	104 532.86 €	116 839.92 €	424 644.79 €	217 221.67 €
TOTAUX	320 111.93 €	299 004.56 €	104 532.86 €	191 749.32 €	424 644.79 €	490 753.88 €
Résultats de clôture	21 107.37 €			87 216.46 €		66 109.09 €
Restes à réaliser	33 956.60 €	77 581.97 €			33 956.60 €	77 581.97 €
TOTAUX CUMULES	55 063.97 €	77 581.97 €		87 216.46 €	33 956.60 €	143 691.06 €
RESULTATS DEFINITIFS		22 518.00		87 216.46 €		109 734.46 €

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Geneviève Launay, Premier Adjoint au Maire, décide, à l'unanimité, de :

- Donner acte de la présentation faite du CFU du budget « Commune » 2024 comme résumé ci-dessus ;
- Reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- Approuver le Compte Financier Unique du budget principal « Commune » de l'exercice 2024.

Nombre de voix : Pour : 6 - Contre : 0 - Abstention : 0

Lors du vote, Madame le Maire a quitté la salle.

4.2. COMpte FINANCIER UNIQUE 2024 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Après avoir entendu le rapport de Madame le Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Compte Financier Unique (CFU) 2024 du budget annexe « Assainissement » ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion ;

Considérant de le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la commune, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés, entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

Considérant que Madame Geneviève Launay, Premier Adjoint au Maire, a été désignée pour présider la séance ;

Considérant que Madame le Maire s'est retirée pour laisser la présidence à Madame Geneviève Launay ;

COMpte FINANCIER UNIQUE 2024 - BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »						
Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	735.03 €			4 054.13 €	735.03 €	4 054.13 €
Opérations de l'exercice	8 653.75 €	9 190.03 €	13 482.22 €	14 530.22 €	22 135.97 €	23 720.25 €
TOTAUX	9 388.78 €	9 190.03 €	13 482.22 €	18 584.35 €	22 871.00 €	27 774.35 €
Résultats de clôture	198.75 €			5 102.13 €		4 903.38 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	198.75 €			5 102.13 €		4 903.38 €
RESULTATS DEFINITIFS	198.75 €			5 102.13 €		4 903.38 €

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Geneviève Launay, Premier Adjoint au Maire, décide, à l'unanimité, de :

- Donner acte de la présentation faite du CFU 2024 du budget « Assainissement » comme résumé ci-dessus ;
- Reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- Approuver le Compte Financier Unique du budget annexe « Assainissement » de l'exercice 2024.

Nombre de voix : Pour : 6 - Contre : 0 - Abstention : 0

Lors du vote, Madame le Maire a quitté la salle.

5. AFFECTATION DES RESULTATS 2024

5.1. AFFECTATION DES RESULTATS 2024 - BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

La proposition suivante a été présentée au Conseil Municipal :

BUDGET PRINCIPAL - COMMUNE		
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	2024	87 216.46 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT	2024	21 107.37 €
EXCEDENT DES RESTE A REALISER	2024	43 625.37 €
AFFECTATION A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2025	22 518.00 €
AFFECTATION A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2025	87 216.46 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, l'affectation des résultats proposée ci-dessus pour le budget principal « Commune ».

Nombre de voix : Pour : 7 - Contre : 0 - Abstention : 0

5.2. AFFECTATION DES RESULTATS 2024 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

La proposition suivante a été présentée au Conseil Municipal :

BUDGET ANNEXE - ASSAINISSEMENT		
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	2024	5 102.13 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT	2024	198.75 €
BESOIN FINANCEMENT DES RESTE A REALISER	2024	- €
AFFECTATION A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2025	198.75 €
AFFECTATION A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2025	4 903.38 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, l'affectation des résultats proposée ci-dessus pour le budget annexe « Assainissement ».

Nombre de voix : Pour : 7 - Contre : 0 - Abstention : 0

6. TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX 2025

Le budget primitif principal « Commune » 2025 est établi avec les taux d'imposition proposés ci-dessous.

Madame le Maire présente l'État 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales et les simulations des taux des impôts directs locaux préparées par les services de la DGFiP.

Madame le Maire précise que :

Les bases prévisionnelles sont valorisées de 1,7% (3,9% en 2024) ;

L'effet du coefficient correcteur : -21 975 €, le FNGIR : - 8 554 € et le FPIC : - 1200 € (estimation).

En conséquence, Madame le Maire propose de maintenir les taux 2025 identiques aux taux 2024 :

Taxes	Taux 2024	Taux 2025	Produits 2025
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	33,90 %	33,90 %	45 935 €
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	16,66 %	16,66 %	13 278 €
Taxe d'Habitation	10,05 %	10,05 %	5 548 €
Total			64 761 €

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du Code Général des Impôts, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme présentés ci-dessus,
- de charger Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'État 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Nombre de voix : Pour : 7 - Contre : 0 - Abstention : 0

7. BUDGETS PRIMITIFS

7.1. BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Madame le Maire présente le budget primitif 2025 du budget principal « Commune ». Il s'équilibre comme présenté ci-dessous.

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL - COMMUNE						
BP 2025 - COMMUNE	RECETTES			DEPENSES		
	RAR 2024	CREDITS 2025	BP 2025	RAR 2024	CREDITS 2025	BP 2025
Fonctionnement		212 267.85 €	212 267.85 €		212 267.85 €	212 267.85 €
Investissement	77 581.97 €	529 362.00 €	606 943.97 €	33 956.60 €	572 987.37 €	606 943.97 €
TOTAL	77 581.97 €	741 629.85 €	819 211.82 €	33 956.60 €	785 255.22 €	819 211.82 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, le budget primitif principal « Commune » pour l'année 2025 tel qu'il est présenté et autorise Madame le Maire à signer tout acte et prendre toute mesure, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de voix : Pour : 7 - Contre : 0 - Abstention : 0

7.2. BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Madame le Maire présente le budget primitif 2025 du budget annexe « Assainissement ». Il s'équilibre comme présenté ci-dessous.

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL - ASSAINISSEMENT						
BP 2025 - ASSAINISSEMENT	RECETTES			DEPENSES		
	RAR 2024	CREDITS 2025	BP 2025	RAR 2024	CREDITS 2025	BP 2025
Fonctionnement		19 764.89 €	19 764. 89 €		19 764.89 €	19 764. 89 €
Investissement	- €	10 139.75 €	10 139.75 €	- €	10 139.75 €	10 139.75 €
TOTAL	- €	29 904.64 €	29 904.64 €	- €	29 904.64 €	29 904.64 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, le budget primitif annexe « Assainissement » pour l'année 2025, tel qu'il est présenté et autorise Madame le Maire à signer tout acte et prendre toute mesure, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de voix : Pour : 7 - Contre : 0 - Abstention : 0

8. FONGIBILITE DES CREDITS EN FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT

Dans le cadre de l'adoption de la nomenclature M57, la commune de Saint Fulgent des Ormes a adopté la fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement. Cela permet, si nécessaire, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Il est nécessaire de renouveler la présente délibération chaque année à l'occasion du vote du budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire :

- à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget ;
- à signer tout autre acte et prendre toute mesure, nécessaires à l'exécution de cette décision.

Nombre de voix : Pour : 7 - Contre : 0 - Abstention : 0

9. DEGRADATION BIENS PUBLICS

Madame le Maire expose des cas de dégradations volontaires, commises par des habitants, dans la commune. Certaines ont d'ailleurs été commises devant témoins. Il est possible de demander le remboursement des frais de réparations. Madame le Maire souhaite avoir l'avis du Conseil Municipal sur ce type de procédures.

Le Conseil Municipal demande à Madame le Maire de prendre les informations nécessaires auprès des services compétents afin de pouvoir prendre les mesures qui s'imposeront dans de tels cas.

Nombre de voix : Pour : 7 - Contre : 0 - Abstention : 0

10. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire propose de constituer une commission visant à définir les règles et conditions d'utilisation de la salle communale Albert et Juliette Chaussée. En effet, la salle est de plus en plus sollicitée. Il convient de définir les règles et conditions de mise à disposition et d'utilisation.
- Madame Besnier fait part de difficultés rencontrées lors de l'utilisation des containers d'ordures ménagères. Madame le Maire a rappelé le mode de fonctionnement de ces containers et a précisé qu'aucune facturation n'est émise en fonction de l'utilisation. Les habitants de Saint Fulgent des Ormes participent au financement du service de Traitement et d'Enlèvement des Ordures Ménagères en payant une Taxe (la TEOM exigible en même temps que la taxe foncière).
- Madame Besnier fait également part de problèmes de réception de la TNT. Madame le Maire indique qu'elle va se rapprocher des services concernés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h37.

Le Maire
Amale El Khaledi

Le secrétaire de séance
Sébastien Grenet